

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 octobre 2023

Délibération n° 41 - 2023 relative à la création du parcours MAE – Mesures et Analyses Environnementales du BUT Mesures Physiques pour l'IUT RCC

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis du conseil de l'IUT RCC relative au parcours MAE-Mesures et Analyses Environnementales du BUT Mesures Physiques du 11 juillet 2023,

Vu la délibération n°28-2023 de la CFVU en date du 26 septembre 2023 relative à la création du parcours MAE-Mesures et Analyses Environnementale du BUT Mesures Physiques pour l'IUT RCC,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du parcours MAE-Mesures et Analyses Environnementales du BUT Mesures Physiques pour l'IUT RCC.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation


le 20/10/2023 

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Dossier parcours MAE – Mesures et Analyses Environnementales du BUT Mesures Physiques pour l'IUT RCC

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/10/2023

Document mis en ligne le : 20/10/2023